

## Doctrines

### Législation Communautaire

#### Banque

- (061102) Gestion des crises bancaires par la BCE : des progrès mais peut mieux faire !, LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme, KOVAR Jean-Philippe (Banque, 01/03/18, n°818)

#### Bourse et marchés financiers

- (061063) L'« avis » de l'ESMA sur les catégories d'actions : une mise à l'épreuve de l'UE de droit et de son principe démocratique (2/2) ; avis ESMA n°34-43-296 du 30 janvier 2017, Share classes of UCITS, PARTSCH Philippe-Emmanuel (Banque et droit, 01/01/18, n°177, p.16-19)
- (061037) L'accessibilité du marché français par les établissements bancaires et financiers britanniques dans un environnement post-brexit, HAUT COMITE JURIDIQUE DE LA PLACE FINANCIERE DE PARIS (Revue trimestrielle de droit financier, 01/12/17, n°4, p.3-22)

### Législation Internationale

#### Banque

- (061100) Pour des stress-tests bancaires réglementaires plus transparents, BRAOUEZEC Yann, WAGALATH Lakshitha (Banque, 01/03/18, n°818)

#### Bourse et marchés financiers

- (061049) Financial supervisors and RegTech : four roles and four challenges, ENRIQUES Luca (Revue trimestrielle de droit financier, 01/12/17, n°4, p.53-56)

## **Nouvelles technologies et commerce électronique**

- (061050) Blockchain & liability, ZETZSCHE Dirk A, BUCKLEY Ross P. , ARNER Douglas W. (Revue trimestrielle de droit financier, 01/12/17, n°4, p.73-84)

## **Pénal**

- (061110) Atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données - L'influence du cyber espace sur la criminalité économique et financière, CABON Sarah-Marie (Droit pénal, 01/03/18, n°3)

## **Législation Nationale**

### **Banque**

- (061161) La disgrâce du devoir de conseil du banquier, BOUCARD François (AJ contrat, 01/03/18, n°2, p.65-69)

### **Bourse et marchés financiers**

- (061088) Conseillers en investissement participatif (« Crowdfunding ») - Commercialisation des offres de titres et minibons, VABRES Régis (Droit des sociétés, 01/03/18, n°3)

### **Civil**

- (061157) De l'indépendance intellectuelle à l'indépendance statutaire du directeur juridique , DUSSEAU Loic (Gazette du Palais, 27/02/18, n°8, p.13-15)
- (061029) Notaire et opportunité économique d'une opération de prêt, ATTARD Jérôme (Répertoire du Notariat Defrénois, 22/02/18, n°8, p.16-21)

### **Garantie**

- (061158) Le nantissement de monnaie scripturale dans l'avant-projet de réforme du droit des sûretés, JUILLET Christophe (Revue Lamy Droit civil, 01/03/18, n°157, p.17-20)

## **Immobilier et urbanisme**

- (061099) Le portage immobilier : pour une maîtrise foncière sans risque , BRICKER Guillaume (Gazette du Palais, 20/03/18, n°7, p.54-57)

## **Nouvelles technologies et commerce électronique**

- (061168) « Le DPO est le gardien du temple de la préservation des données », PICHOT Antoine (Banque et Stratégie, 01/01/18, n°365)
- (061112) Règlement général sur la protection des données - Premières impressions et interrogations sur le projet de loi, DEBET Anne (Communication - commerce électronique, 01/03/18, n°3)
- (061020) Le lanceur d'alerte informatique, ce hacker incompris, LEGRIS Chloé (Revue Lamy Droit de l'immatériel, 01/02/18, n°145, p.52-55)

## **Procédure**

- (061080) L'open data des décisions de justice, rapport de la Mission d'étude et de préfiguration sur l'ouverture au public des décisions de justice. Et maintenant ?, CROZE Hervé (Procédures, 01/03/18, n°3)

## **Sociétés et autres groupements**

- (061073) AGOA 2018 : SA dont aucun titre financier n'est admis aux négociations sur un marché réglementé , SUPIOT Marie (J.C.P. E., 22/02/18, n°8-9, p.16-19)

# **Institutions bancaires et financières**

## **Législation**

- (061176) Instruction ACPR n°2018-I-02 modifiant les formulaires d'agrément, d'agrément simplifié et d'exemption d'agrément d'établissement de monnaie électronique (Instructions ACPR, 05/03/18)
- (061175) Instruction ACPR n°2018-I-01 modifiant les formulaires d'agrément et d'exemption d'agrément d'établissement de paiement (Instructions ACPR, 05/03/18)

- (061173) 2018-020 Communication CFONB n° 2018-0012 - Modalités techniques de déclaration des notifications à la Banque de France prévues dans le cadre de la 2e directive européenne sur les services de paiement (Communications Adhérents FBF, 07/03/18)

## Jurisprudence

### Législation Communautaire

#### Sociétés et autres groupements

- **(061105) Que reste-t-il du critère du siège social réel après l'arrêt Polbud ?**

La CJUE porte le coup de grâce au critère du siège réel en tant qu'élément de rattachement national des sociétés au sein de l'Union européenne. Ce critère contraignant impose aux sociétés de ne pas dissocier le lieu de leur immatriculation, du lieu où se situe leur centre de décision ou leur implantation effective. Dans un arrêt important du 25 octobre 2017, rendu en grande chambre, la Cour de justice retient que la liberté d'établissement (art. 49 et 54 TFUE) confère à une société le droit de se transformer en une société de l'État membre d'accueil en y transférant son siège statutaire, tout en maintenant son siège réel dans l'État membre d'origine. (CJUE - 25/10/17 : Droit des sociétés 2018, n°3 - note de BARSAN Iris M. )

### Législation Nationale

#### Assurances

- **(061111) Assurance sur la vie - Désignation du bénéficiaire**

C'est dans l'exercice de son pouvoir souverain d'appréciation de la volonté du souscripteur que la cour d'appel a estimé que, par « héritiers », celui-ci avait entendu désigner, non ses neveux et nièces, mais le Conseil de fabrique de la paroisse catholique Sainte-Catherine de Bitche, ce dont elle a exactement déduit que le capital garanti et ses fruits devaient lui être versés (voir les circonstances). (Cass.Civ. - 14/12/17 - 16-27206 : Responsabilité civile et assurances 2018, n°3 - note de COURTIEU Guy )

- **(061089) La résiliation annuelle des contrats d'assurance emprunteur validée par le Conseil constitutionnel**

Le Conseil constitutionnel saisi d'une QPC a validé la loi permettant à l'assuré dans un contrat d'assurance emprunteur immobilier de changer d'assureur en cours de contrat en utilisant la faculté de résiliation annuelle. Cette disposition s'applique aux contrats en cours. Selon le Conseil, aucune disposition existant avant cette loi introduisant la faculté de résiliation annuelle n'avait pu faire naître une attente légitime des établissements bancaires et des sociétés d'assurance et la mesure, en ouvrant plus largement ce marché à la concurrence, constitue un motif d'intérêt général.

(Conseil Constitutionnel - 12/01/18 : J.C.P. G. 2018, n°9-10, p.413 - note de GRYNBAUM Luc )

## **Banque**

- **(061155) Précisions sur le droit applicable au virement bancaire**

Si l'identifiant unique fourni par l'utilisateur du service de paiement est inexact, le prestataire de services de paiement n'est pas responsable de la mauvaise exécution de l'opération de paiement qui en est la conséquence. (Cass.Com - 24/01/18 - 16-22336 : Dalloz 2018, n°9, p.501 - note de LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme)

- **(061067) Crédit à la consommation : devoir de mise en garde et informations précontractuelles**

Le jugement rendu par le tribunal d'instance d'Aubervilliers le 23 janvier 2018 est intéressant au titre du devoir incombant au prêteur de vérifier les capacités financières du candidat emprunteur et quant au contenu de la fiche d'informations précontractuelles remise à l'emprunteur. (Tribunal d'instance - AUBERVILLIERS - 23/01/18 : Dalloz 2018, n°8, p.413 - note de POISSONNIER Ghislain)

## **Garantie**

- **(061093) Chronique de jurisprudence de droit des sûretés**

Le cautionnement peut être à durée indéterminée - Variations sur l'appréciation de la disproportion - Fiche de renseignements et exigence de proportionnalité du cautionnement. - Liberté contractuelle versus validité d'une cession de créance à titre de garantie - Responsabilité notariale, certitude du dommage et hypothèque conventionnelle - Distinction entre l'inscription hypothécaire et le commandement valant saisie. (Cass.Com - 15/11/17 - 16-10504 ; Cass.Com - 15/11/17 - 16-22400 ; Cass.Com - 29/11/17 - 16-19416 ; Cass.Com - 11/10/17 - 15-18372 ; Cass.Civ. - 08/11/17 - 16-23197 ; Cass.Civ. - 28/09/17 - 16-20437 : Gazette du Palais 2018, n°7, p.30-37 - note de ALBIGES Christophe , DUMONT-LEFRAND Marie-Pierre )

## **Immobilier et urbanisme**

- **(061108) Promotion immobilière : compte centralisateur et responsabilité**

Le garant qui a été actionné pour financer l'achèvement de l'immeuble peut agir en responsabilité contre le vendeur, l'acquéreur et le notaire qui n'ont pas respecté l'obligation d'effectuer le paiement du prix sur un compte centralisateur. (Cass.Civ. - 22/11/17 - 16-19867 : Gazette du Palais 2018, n°7, p.70 - note de ZALEWSKI-SICARD Vivien )

## Procédure

- **(061081) Immunité d'exécution - Renonciation**

Compte tenu de l'impérieuse nécessité, dans un domaine touchant à la souveraineté des États et à la préservation de leurs représentations diplomatiques, de traiter de manière identique des situations similaires, l'objectif de cohérence et de sécurité juridique impose de revenir à la jurisprudence confortée par la loi nouvelle (CPC exéc., art. L. 111-1-2 et L. 111-1-3 issus de L. n° 2016-1691, 9 déc. 2016) ; (Cass.Civ. - 10/01/18 - 16-22494 : Procédures 2018, n°3 - note de RASCHEL Loïs )

## Public

- **(061083) Actes de droit souple - Recevabilité du recours pour excès de pouvoir contre des lignes directrices d'une autorité de régulation**

Appliquant les règles qu'il a dégagées en 2016 dans sa décision d'assemblée Société Fairvesta International GMBH et autres, le Conseil d'État juge que les lignes directrices d'une autorité de régulation sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir et précise les conditions de ce recours. (Conseil d'Etat - 13/12/17 : Procédures 2018, n°3)

- **(061078) Exécution - Cession de créance**

Le débiteur cédé ne peut exercer un contrôle ni sur les motifs de la cession de créance qui lui est notifiée, ni sur ceux de son éventuelle mainlevée, totale ou partielle. Il en va de même du juge administratif à qui il incombe uniquement de rechercher si les actes par lesquels a été notifiée une cession de créance ont pu produire des effets juridiques, sans contrôler les motifs de ceux-ci. (Conseil d'Etat - 26/01/18 : Contrats et marchés publics 2018, n°3 - note de ECKERT Gabriel )

<b>Textes</b>
---------------

## Législation Communautaire

### Banque

- (061174) Rectificatif au règlement (UE) n° 468/2014 de la Banque centrale européenne du 16 avril 2014 établissant le cadre de la coopération au sein du mécanisme de surveillance unique entre la Banque centrale européenne, les autorités compétentes nationales et les autorités désignées nationales (le «règlement-cadre MSU») (J.O.U.E. série L n°65 du 08/03/18, p.48)
- (061172) Rectificatif au règlement (UE) 2017/1538 de la Banque centrale européenne du 25 août 2017 modifiant le règlement (UE) 2015/534 concernant la déclaration d'informations financières prudentielles (BCE/2017/25) (J.O.U.E. série L n°65 du 08/03/18. p.48)

- (061139) Décision (PESC) 2018/333 du Conseil du 5 mars 2018 modifiant la décision 2014/119/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, de certaines entités et de certains organismes au regard de la situation en Ukraine (J.O.U.E. série L n°63 du 06/03/18, p.48)
- (061138) Décision d'exécution (PESC) 2018/332 du Conseil du 5 mars 2018 mettant en œuvre la décision 2013/798/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine (J.O.U.E. série L n°63 du 06/03/18, p.46)
- (061137) Décision d'exécution (PESC) 2018/331 du Conseil du 5 mars 2018 mettant en œuvre la décision (PESC) 2016/849 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (J.O.U.E. série L n°63 du 06/03/18, p.44)
- (061133) Règlement d'exécution (UE) 2018/326 du Conseil du 5 mars 2018 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 208/2014 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, de certaines entités et de certains organismes eu égard à la situation en Ukraine (J.O.U.E. série L n°63 du 06/03/18, p.5)
- (061132) Règlement d'exécution (UE) 2018/325 du Conseil du 5 mars 2018 mettant en œuvre l'article 17, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 224/2014 concernant des mesures restrictives eu égard à la situation en République centrafricaine (J.O.U.E. série L n°63 du 06/03/18. p.3)
- (061131) Règlement d'exécution (UE) 2018/324 du Conseil du 5 mars 2018 mettant en œuvre le règlement (UE) 2017/1509 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée . (J.O.U.E. série L n°63 du 06/03/18, p.1)
- (061115) Règlement d'exécution (UE) 2018/308 de la Commission du 1er mars 2018 définissant des normes techniques d'exécution pour la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les formats, modèles et définitions à utiliser pour l'identification et la transmission de l'information par les autorités de résolution en vue d'informer l'Autorité bancaire européenne de l'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (J.O.U.E. série L n°60 du 02/03/18, p.7)

- (061090) Taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement : 0,00 % au 1er mars 2018 - Taux de change de l'euro 1er mars 2018 (J.O.U.E. série C n°79 du 02/03/18, p.16)
- (061086) Rectificatif à l'orientation (UE) 2017/697 de la Banque centrale européenne du 4 avril 2017 relative à l'exercice des options et facultés prévues par le droit de l'Union par les autorités compétentes nationales à l'égard des établissements moins importants (BCE/2017/9) (J.O.U.E. série L n°60 du 02/03/18, p.56)

## **Législation Nationale**

### **Banque**

- (061171) Arrêté du 1er mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°56 du 08/03/18)
- (061124) Arrêté du 1er mars 2018 portant application des articles L. 562-3 et suivants et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°52 du 03/03/18)
- (061123) Arrêté du 1er mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°52 du 03/03/18)
- (061122) Arrêté du 1er mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°52 du 03/03/18)
- (061121) Arrêté du 1er mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°52 du 03/03/18)
- (061120) Arrêté du 1er mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°52 du 03/03/18)
- (061119) Arrêté du 1er mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°52 du 03/03/18)
- (061118) Arrêté du 1er mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°52 du 03/03/18)
- (061117) Arrêté du 1er mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°52 du 03/03/18)



- (061116) Arrêté du 1er mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°52 du 03/03/18)

### **Bourse et marchés financiers**

- (061170) Arrêté du 23 février 2018 portant homologation de modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (J.O. n°56 du 08/03/18)

### **Sociétés et autres groupements**

- (061092) Décret n° 2018-146 du 28 février 2018 relatif à certaines modalités de participation des associés aux décisions collectives dans les sociétés anonymes et les sociétés à responsabilité limitée (J.O. n°51 du 02/03/18)